

**TENNIS CLUB
GERSTHEIM**

GERSTHEIM

MARCHE AUX PUCES

**AAPPMA
GERSTHEIM**

**Dimanche 28 Septembre 2025
de 6 h à 19 h**

Organisé par le Tennis Club de Gerstheim et l'AAPPMA Gerstheim
Restauration et buvettes sur place dès 7 h du matin
Coût des emplacements : 15€ les 5 m

Réservé aux particuliers

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT PAR COURRIER

DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES (voir règlement au dos)

AUCUNE VENTE D'EMPLACEMENT LE DIMANCHE 28

Marché aux Pucés - Pascal DOMINGUES
11 rue du Mont Ste Odile - 67150 GERSTHEIM
RENSEIGNEMENTS AU 07 82 16 14 98

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 14 SEPTEMBRE 2025



Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessus accompagné du règlement

Nom : Prénom :

Carte d'identité n° : Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Demande à participer au Marché aux Pucés du 28 septembre 2025 de Gerstheim et réserve :

..... places de 5 m à 15 € soit : €

IMPORTANT :

- Photocopie recto-verso de la Carte d'Identité obligatoire
- Toute réservation non accompagnée du règlement et de la photocopie de la Carte d'Identité ne sera pas prise en compte.
-

Fait à le

Signature :

**TENNIS CLUB
GERSTHEIM**

GERSTHEIM

**AAPPMA
GERSTHEIM**

MARCHE AUX PUCES

**Dimanche 28 Septembre 2025
de 6 h à 19 h**

Organisé par le Tennis Club de Gerstheim et l'AAPPMA Gerstheim
Restauration et buvettes sur place dès 7 h du matin
Coût des emplacements : 15€ les 5 m

Réservé aux particuliers

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT PAR COURRIER

DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES (voir règlement au dos)

AUCUNE VENTE D'EMPLACEMENT LE DIMANCHE 28

Marché aux Pucés - Pascal DOMINGUES
11 rue du Mont Ste Odile - 67150 GERSTHEIM
RENSEIGNEMENTS AU 07 82 16 14 98

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 14 SEPTEMBRE 2025



Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessus accompagné du règlement

Nom : Prénom :

Carte d'identité n° : Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Demande à participer au Marché aux Pucés du 28 septembre 2025 de Gerstheim et réserve :

..... places de 5 m à 15 € soit : €

IMPORTANT :

- Photocopie recto-verso de la Carte d'Identité obligatoire
- Toute réservation non accompagnée du règlement et de la photocopie de la Carte d'Identité ne sera pas prise en compte.

Fait à le

Signature :

MARCHE AUX PUCES DE GERSTHEIM

REGLEMENT

1. Le marché aux puces est ouvert à **tous les particuliers**, à condition que le versement de la location ait été effectué auprès du Tennis-Club Gerstheim et que l'exposant respecte le règlement.
2. Aucun stand de boisson et de restauration ne sera accepté.
3. **Les véhicules (1 voiture format tourisme) pourront être garés derrière le stand, sur l'emplacement loué. Dans le cas de l'utilisation d'une remorque ou d'un véhicule dépassant le format « tourisme », il sera nécessaire de prévoir plusieurs emplacements.** En cas de dépassement de la zone attribuée, l'organisation pourra refuser à l'exposant l'installation du stand sans aucun remboursement.
4. La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
5. L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
6. Toute manifestation bruyante est interdite.
7. Les animaux doivent être tenus en laisse.
8. TC Gerstheim décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir au stand ou dans le périmètre du marché.
9. **La mise en place des exposants se fera de 6h00 à 8h00.**
10. Le numéro de l'emplacement sera communiqué le jour même. Aucune modification ne pourra intervenir avant la fin de la période d'installation définie.
11. **Les emplacements mis à disposition seront laissés propres et libres de tous déchets. Les exposants sont tenus de ne rien laisser sur place sous peine d'exclusion la saison suivante.**
12. Les exposants devront respecter et faire respecter les règles sanitaires en vigueur à la date de la manifestation.

MARCHE AUX PUCES DE GERSTHEIM

REGLEMENT

11. Le marché aux puces est ouvert à **tous les particuliers**, à condition que le versement de la location ait été effectué auprès du Tennis-Club Gerstheim et que l'exposant respecte le règlement.
12. Aucun stand de boisson et de restauration ne sera accepté.
13. **Les véhicules (1 voiture format tourisme) pourront être garés derrière le stand, sur l'emplacement loué. Dans le cas de l'utilisation d'une remorque ou d'un véhicule dépassant le format « tourisme », il sera nécessaire de prévoir plusieurs emplacements.** En cas de dépassement de la zone attribuée, l'organisation pourra refuser à l'exposant l'installation du stand sans aucun remboursement.
14. La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
15. L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
16. Toute manifestation bruyante est interdite.
17. Les animaux doivent être tenus en laisse.
18. TC Gerstheim décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir au stand ou dans le périmètre du marché.
19. **La mise en place des exposants se fera de 6h00 à 8h00.**
20. Le numéro de l'emplacement sera communiqué le jour même. Aucune modification ne pourra intervenir avant la fin de la période d'installation définie.
11. **Les emplacements mis à disposition seront laissés propres et libres de tous déchets. Les exposants sont tenus de ne rien laisser sur place sous peine d'exclusion la saison suivante.**
12. Les exposants devront respecter et faire respecter les règles sanitaires en vigueur à la date de la manifestation.